

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 7 mars.

Dépêches du ministre des affaires étrangères aux ambassadeurs de France à Turin et à Londres.

M. le ministre des affaires étrangères, dit le *Moniteur* du 3 de ce mois, a adressé les dépêches suivantes au ministre de l'Empereur à Turin et à l'ambassadeur de Sa Majesté à Londres :

A. M. le baron de Talleyrand, ministre de France à Turin.

Paris, 24 février 1860.

Monsieur le baron,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de la dépêche que j'ai adressée à l'ambassadeur de l'Empereur à Londres, et dans laquelle, en lui faisant connaître l'opinion du gouvernement de Sa Majesté sur la réponse du cabinet de Vienne à nos dernières ouvertures, je lui indique la marche la meilleure à suivre, selon moi, pour dégager toutes les responsabilités sans priver personne de sa légitime liberté d'action, comme aussi pour sortir d'une situation qui deviendrait bientôt aussi dangereuse qu'elle est confuse si elle demeurait livrée à elle-même et au hasard des incidents. Le moment est donc venu pour tout le monde de s'expliquer avec une entière franchise, et je veux aujourd'hui vous exposer, sans nulle réticence, la pensée du gouvernement de l'Empereur, afin que le cabinet de Turin juge lui-même de la mesure dans laquelle il lui conviendrait d'y conformer sa propre conduite en présence de conjonctures aussi graves, et, je puis ajouter, aussi solennelles.

Faire en sorte, d'une part, que les résultats de la guerre ne soient pas compromis en Italie même ; de l'autre, obtenir qu'ils soient, dans un avenir plus ou moins prochain, consacrés par l'adhésion officielle de l'Europe, ou, en d'autres termes, conjurer des complications qui livreraient la Péninsule à l'anarchie et fonder un état de choses durable en le plaçant, le plus tôt possible, sous la sauvegarde du droit international, voilà le double but que nous n'avons cessé de poursuivre et que nous désirerions enfin atteindre avec le concours de la Sardaigne. Le cabinet de Turin peut s'associer à nous pour l'accomplissement de cette tâche, et le succès en serait

vraisemblablement assuré ; il est libre également d'adopter une voie différente, mais les lois de la France ne permettraient pas au gouvernement de l'Empereur de l'y suivre, et la loyauté nous commande de le dire. Ce sont ces deux systèmes entre lesquels le gouvernement de Sa Majesté Sarde aura à faire un choix que je vais successivement passer en revue avec vous.

J'ai la confiance, Monsieur le baron, que si le cabinet de Turin se montre résolu à considérer et à faire considérer par tout le monde l'organisation qu'une partie de l'Italie est appelée à se donner comme constituant l'origine d'une période historique sans terme fixé d'avance à sa durée dans des conditions d'ordre et de paix, la nature des choses elle-même aura raison de bien des obstacles. Pour que cette organisation ait, à tous les yeux, un tel caractère, il faut qu'elle ne contienne pas en germe les éléments d'un désordre éventuel et probable, soit dans son propre sein, soit dans ses rapports extérieurs. Le gouvernement de l'Empereur, pour sa part, est profondément convaincu qu'une même et unique cause produirait l'un et l'autre de ces effets, et qu'elle se ferait infailliblement sentir du jour où le cabinet de Turin entreprendrait une œuvre hors de proportion avec ses moyens réguliers d'influence et d'action. Que la Sardaigne, notamment, étende par trop son territoire, et le travail d'assimilation auquel elle aura à se livrer rencontrera des obstacles qu'elle ne doit pas assurément se dissimuler. Elle se trouvera, en réalité, moins puissante et surtout moins maîtresse de ses résolutions ; elle sera entraînée, elle ne dirigera plus, et l'impulsion qui a fait la force et le succès du Piémont, durant ces dernières années, n'aura plus son point de départ à Turin.

Ce n'est pas au moment, Monsieur le baron, où les destinées de la Péninsule sont à la veille de se décider pour jamais, que le gouvernement de l'Empereur hésiterait à s'exprimer avec une liberté qui témoigne assez d'ailleurs de son vif intérêt pour une cour amie et alliée ; disons donc en toute franchise que le sentiment qui a fait surgir, dans certaines parties de l'Italie, l'idée de l'annexion et qui en a fait émettre le vœu, est plutôt une manifestation dirigée contre une grande puissance qu'un entraînement réel vers la Sardaigne. Ce sentiment, s'il n'était contenu dès le début, ne tarderait pas à se traduire en exigences que la sagesse conseillerait au cabinet de Turin de combattre. Le pourrait-il longtemps sans qu'on ne lui reprochât violemment de renier et de trahir la cause pour laquelle seule on l'aurait agrandi et armé ? Nul ne le sait, et, ce

qui est vraisemblable, c'est qu'il serait exposé à deux éventualités également déplorables, la guerre et la révolution.

En calculant toutes choses, Monsieur le baron, avec la ferme intention de rechercher entre toutes les solutions, celle qui se concilie le mieux avec les circonstances pressantes du moment et les convenances d'un avenir plus calme, on arrive à reconnaître qu'il est grand temps de s'arrêter à une combinaison que l'on puisse offrir à l'agrément de l'Europe avec quelque chance de la lui faire accepter, et qui conserverait à la Sardaigne l'entier exercice de l'influence normale qu'elle a le droit de revendiquer dans la Péninsule.

Cette combinaison, dans l'opinion mûrement pesée du gouvernement de l'Empereur, serait la suivante :

1^o Annexion complète des duchés de Parme et de Modène à la Sardaigne ;

2^o Administration temporaire des légations de la Romagne, de Ferrare et de Bologne, sous la forme d'un vicariat exercé par Sa Majesté sarde au nom du Saint-Siège ;

3^o Rétablissement du grand-duché de Toscane dans son autonomie politique et territoriale.

Dans cet arrangement, l'assimilation bornée à la Lombardie et aux duchés de Parme et de Modène, ne serait plus une œuvre à laquelle la Sardaigne serait tenue de consacrer exclusivement tous ses efforts ; le cabinet de Turin conserverait sa liberté d'action et pourrait l'employer à consolider aussi, pour sa part, la tranquillité en Italie, pendant qu'il organiserait solidement en un royaume compacte les territoires ajoutés aux possessions héréditaires du roi Victor-Emmanuel.

Le vicariat s'accorderait avec l'esprit municipal qui est une tradition séculaire dans les Romagnes, comme avec l'influence naturelle que doit désirer exercer la puissance devenue maîtresse de la plus grande partie du bassin du Pô.

Ce mode de transaction aurait ainsi l'avantage de garantir à la Sardaigne la position qui lui est nécessaire au point de vue politique, de satisfaire les Légations au point de vue administratif, et, au point de vue catholique, il constituerait un tempérament qui, nous l'espérons, finirait par apaiser les scrupules et les consciences. Ce résultat ne saurait être indifférent à la France puisqu'elle ne pourrait reconnaître en principe un démembrement radical et sans compensation des Etats du Saint-Père ; il ne doit pas non plus l'être à la Sardaigne. Nous ne négligerions rien pour que les autres puissances, éclairées sur l'impossibilité de restaurer complètement

l'ancien ordre des choses et de ne pas tenir compte des nécessités présentes, s'efforçassent de faire comprendre avec nous au pape que cette combinaison franchement acceptée sauvegarderait tous les droits essentiels du Saint-Siège.

Ce que j'ai dit, Monsieur le baron, de la nécessité de prévenir les dangers auxquels la Sardaigne se trouverait exposée si elle poursuivait d'autres agrandissements, s'applique plus particulièrement à la Toscane. L'idée de l'annexion du grand-duché, c'est-à-dire de l'absorption dans un autre Etat d'un pays doté d'une si belle et si noble histoire, et si attaché jusqu'ici à ses traditions, ne peut provenir assurément que d'une aspiration dont il est impossible au gouvernement de l'Empereur de méconnaître le danger et qu'il est loin de croire partagée par la masse de la population. Cette aspiration, il ne faut pas s'y tromper, quelles que soient aujourd'hui, je n'en doute pas, les intentions correctes du gouvernement sarde, révèle de la part de ceux qu'elle entraîne une arrière-pensée de guerre contre l'Autriche pour la conquête de la Vénétie, et une arrière-pensée, sinon de révolution, tout au moins de menace pour la tranquillité des Etats du Saint-Siège et du royaume des Deux-Siciles. L'opinion ne s'y tromperait ni en Italie, ni ailleurs, et les questions qu'il s'agit d'apaiser ne feraient que se rouvrir avec une violence nouvelle.

Le gouvernement de l'Empereur, sans se dissimuler les difficultés qui resteraient à résoudre pour amener le triomphe de la solution à laquelle, si le Cabinet de Turin y adhérait, il consacrerait ses efforts les plus énergiques et les plus persévérants, a la confiance que ces difficultés ne seraient pas insurmontables. Certain d'ailleurs d'opérer sur une base de nature à satisfaire complètement la France et la Sardaigne, à pacifier l'Italie pour une longue période, et enfin à ne contrarier d'aucune façon trop absolue aucun des intérêts que l'Europe a le droit et le devoir de placer moralement sous la sauvegarde, le Gouvernement de Sa Majesté, non-seulement n'hésiterait pas à s'engager à prendre dans une conférence ou dans un congrès la défense d'une semblable combinaison, mais il la proclamerait comme étant inattaquable, à ses yeux, par une intervention étrangère. Dans cette hypothèse donc, la Sardaigne serait sûre de nous avoir avec elle et derrière elle. Vous êtes autorisé à le déclarer formellement à M. le comte de Cavour.

Ai-je besoin maintenant, Monsieur le baron, de bien longs détails pour expliquer quelle serait notre attitude si le Cabinet de Turin, libre dans son option, préférait courir tous les hasards que j'ai signa-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 7 MARS 1860.

— N° 3 —

UN ÉPISODE

DU

RÈGNE DE MARIE-THÉRÈSE

III

LA COMTESSE WIELOPOLSKA. (Suite).

— Oui, tu es raison, Matuschka, il faut que je sois gaie ! s'écria la comtesse, s'attachant à ses méditations. Les grands de la terre détestent les larmes, car elles sont les brûlants interprètes du malheur, et le malheur importune les grands. Non, je ne pleurerai pas, je serai gaie, afin de plaire à l'empereur.

Elle s'approcha vivement de la grande psyché placée près de sa toilette et s'y regarda longtemps et avec attention, non comme une femme vaine de ses charmes, mais de l'œil sévère et scrutateur d'un critique qui examine une belle toile pour en découvrir les défauts. Mais peu à peu son regard s'adoucit ; et, en effet, elle avait lieu d'être satisfaite de sa propre image. Rien de reprochable dans cette tête belle et fière,

* Reproduction interdite.

ni dans cette taille élancée ; sa robe de velours noir, tombant jusqu'à terre en longs plis majestueux, dessinait son buste gracieux et était retenue à son cou par une agrafe de perles. Son visage ovale, à la fois sévère et ravissant, avait une merveilleuse pureté. Une pâleur mate et transparente comme celle du marbre couvrait ses joues et son front large et noble, encore rehaussé par les arcs d'ébène de ses fins sourcils. Ses lèvres de pourpre, légèrement rebondies, se distinguaient par ces belles lignes vigoureuses qui n'appartiennent qu'à l'antique. Ses yeux seuls, ses grands yeux noirs, manquaient de calme, de sérénité froide et digne ; ils respiraient la passion et la tristesse : tantôt ils s'animaient d'une flamme ardente, tantôt ils se voilaient d'un nuage.

— Oui, je suis belle, murmura-t-elle, et un sourire douloureux effleura ses lèvres. Sa beauté est la dernière arme qui me reste pour combattre pour ma patrie. Mon devoir est de m'en servir. Tout pour ma patrie, mes biens, mon sang, ma vie et mon honneur !

Elle tourna la tête vers sa femme de chambre, de l'air d'une reine qui congédie ses esclaves agenouillés.

— Va, Matuschka, va prendre du repos, lui dit-elle ; tu as travaillé pour moi toute la journée, et il ne faut pas oublier que tu es la seule amie, la seule consolation que m'ait laissée le sort. Quand je te regarde, il me semble parfois retrouver dans tes yeux le regard de ma mère, et je fais des rêves de bonheur, et je pense aux jours où, assise à ses pieds, contemplant son beau visage, je me faisais raconter par elle l'histoire de ma patrie. Je crois la voir posant sa main sur ma tête pour me donner la bénédiction du soir ; je crois l'entendre me dire, en

levant au ciel ses grands yeux où les larmes étaient taries depuis longtemps : « Prie Dieu qu'il fasse de toi une grande et digne fille de la Pologne ; demande-lui la grâce de te souvenir toujours des devoirs sacrés que la patrie impose à chacun de ses enfants ! »

Matuschka était tombée à genoux et pressait sur ses lèvres tremblantes le bas de la robe de sa maîtresse.

— Ne vous attendrissez pas ! murmura-t-elle d'une voix suppliante, n'attristez pas votre cœur.

La comtesse ne l'entendit point. La tête renversée sur le dossier de son siège, elle fixait au plafond ses regards enflammés.

— Je me suis souvenue de mes devoirs, dit-elle tout bas ; je n'ai pas oublié le serment que je prêtai chaque soir à ma mère, que j'ai scellé, à sa dernière heure, d'un dernier baiser sur ses lèvres mourantes. J'ai été toute ma vie une fille de la Pologne. Je lui ai sacrifié tout ce que je possédais ; aujourd'hui je n'ai plus rien que moi-même, que ma propre personne, et je suis prête à la lui consacrer aussi. Mais tous mes efforts seront vains ; Dieu a détourné les yeux de la Pologne.

— Ne blasphémez pas, maîtresse, ne blasphémez pas Dieu. Ayez confiance en lui et ne perdez pas courage.

— Tu as raison, dit la comtesse en frissonnant ; le découragement est une offense envers Dieu. Si les Polonais ne font rien pour eux-mêmes, que ferait Dieu pour nous ? Quand nous aurons versé notre dernière goutte de sang, quand le dernier cœur polonais aura été brisé sous les pieds des chevaux de nos ennemis, alors seulement il sera temps de nous plaindre à Dieu. Mais non, ces plaintes seraient encore

un blasphème ! Apaise-toi, mon cœur ! Lève-toi, Matuschka, ne pleure plus ! Tout peut encore reprendre une tournure heureuse, et nous devons faire notre possible pour qu'il en soit ainsi.

Elle s'inclina pour relever Matuschka qui sanglotait, et, se contraignant à prendre une mine gaie et souriante :

— Vois-tu, le nuage est déjà dissipé, et le soleil reparait sur mon visage. Sois donc tranquille et confiante, ma fidèle amie ! Dieu tournera de nouveau ses regards vers nous, et il aura pitié de notre désolation. Retire-toi dans ta chambre, et accorde à ta pauvre et vieille tête le repos dont elle a besoin.

— Non, maîtresse, ce n'est pas le moment. Qui ouvrirait la porte à l'empereur, qui l'introduirait ?

— C'est vrai, j'oublie que je n'ai plus de laquais, que tu n'es pas seulement mon unique amie, mais aussi mon unique servante. Va donc attendre l'empereur. Ah ! puisse-t-il venir !

Elle tendit la main à Matuschka, qui la baisa tendrement ; puis elle passa du petit cabinet de toilette dans une pièce assez richement meublée, comme on en donne dans tous les hôtels aux étrangers de distinction. Mais le velours des meubles à l'antique était déteint, et ça et là une main malhabile avait raccommodé les trous des rideaux, des draperies, des portières et du grand tapis étendu sur le parquet. Cependant Matuschka avait pris soin de donner à cette élégance surannée un caractère plus confortable et plus riant. Sur la grande table de chêne incrusté, on voyait des vases de cristal pleins de fleurs gibriférantes ; la verdure et les fleurs garnissaient aussi les fenêtres ; et, afin que sa pauvre maîtresse eût au moins un plaisir et une consola-